

STAGE (suite)

Consignes administratives :

Déposer la demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef de service (IEN ; chef d'établissement ; etc.) au moins un mois avant la date du stage : 26 février

Modèle ci-dessous (nous pouvons vous le fournir par mail en retour de votre inscription).
Une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à une autorisation accordée.
Tous les fonctionnaires et agents non-titulaires de l'Etat ont droit au congé pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (maximum 12 jours/an)

NOM..... Prénom.....

Grade et Fonction
à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
S/C de M.....

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, (ou) de la loi n° 82-997 du 13/11/1982 relative aux agents non-titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à(lieu)

le.....(date)

Il est organisé par la section départementale de la FSU, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 02/02/95 publié au J.O. Du 10/02/95).

A , le..... Signature

Vous devez nous signaler votre intention de participer au stage en nous retournant le bulletin ci-dessous afin que nous puissions estimer le nombre de participants.

Vous pouvez également vous inscrire par mail : fsu46@fsu.fr

A remplir en lettres majuscules et à renvoyer le plus rapidement possible à la section FSU 46, sans attendre la réponse à la demande d'autorisation d'absence :

FSU 46 - 80 rue des jardiniers - 46000 Cahors

DATE BUTOIR 26 février 2026

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Établissement :

Téléphone :

Mail :

Je prendrai le repas de midi au lycée : OUI NON

Syndicat de la FSU :

PENSEZ A COVOITURER (Contactez-nous si besoin)



20 mars 2025

N° 123 : Janvier - Février - Mars 2026

EDITO :

Une nouvelle année sous le signe du froid

Gel du budget, gel des pensions, gel des projets, températures glaciales et pannes de chauffage ou manque de budget pour le chauffage la fraîcheur est de mise en ce début d'année.

La France a froid, 500 enfants vivent dans la rue, le nombre de SDF ne cesse d'augmenter, les loyers ne sont pas gelés eux, les marchands de sommeil se frottent les mains. Les plus modestes ne peuvent plus se chauffer.

L'ambiance est glaciale aussi dans la fonction publique, les budgets insuffisants fragilisent les institutions et l'école en paye le prix fort, 10 % des cours ne sont pas assurés. La répartition des crédits entre académies pour l'éducation nationale ne peut pas se faire, il faudra attendre mais avec le projet de supprimer bon nombre de fonctionnaires personne n'attend d'amélioration. Les concours aussi prévus pour les élèves de licence à grand renfort de publicité sont également figés et les étudiants séduits par ce nouveau système devront patienter tant pis si ils préparent un concours pour rien et qu'ils peinent à manger à leur faim.

Le système Macron a atteint ses limites, la France est figée, la République malmenée, la fin de règne interminable et ingérable. Ce n'est pas le dégel, les tempêtes ni les canicules à venir qui vont changer la donne.

L'action syndicale reste une source d'espoir, la France va mal mais un autre budget, une autre politique est possible, cette nouvelle année refusons de rester passif, le meilleur remède contre le froid c'est la mobilisation: bougeons nous !

Anne Marie Bonhomme SNES - FSU

LHOSPITALET PPDC

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

STAGE FSU 46

D. CAU BAREILLE

« Tension et usure : durer au travail »

Collège La Garenne

GRAMAT

Jeudi 26 Mars

Page 1: Edito

Page 2 :

Page 3 :

Page 4:

Fédération Syndicale Unitaire pour l'Education, la Recherche, la Culture—Bulletin de la section départementale de la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565221279 Mail fsu46@fsu.fr Directeur de la publication : Céline Sompayrac Imprimé par nos soins Prix = 1 euro. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique des syndicats nationaux de la FSU 46. Conformément à la loi du 8 janvier 1978, vous pouvez y avoir accès, ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU46, 80 rue des jardiniers, 46000 CAHORS Tel 0565221279 Mail fsu46@fsu.fr N° ISSN 1268-0613 ; CPPAP : 1225S07627

La force du collectif !

Le jeudi 8 janvier le lycée agricole du Montat était en grève pour défendre une collègue injustement et brutalement mise en disponibilité.

Un préavis de grève avait été déposé par le SNETAP - FSU avant les vacances de fin d'année, mais l'administration restant droit dans ses bottes déclarait qu'un arrêté avait été pris et que rien ne pouvait faire changer la situation.

Sur la forme, le procédé était fort contestable car la collègue a travaillé un mois avant d'avoir connaissance de cet arrêté donc en dehors de tout cadre légal. Avertir les intéressés devrait pourtant être une priorité absolue.



Cette collègue a été victime d'un accident du travail, faisant beaucoup d'efforts depuis quelques années pour remonter la pente, pleine de bonne volonté et, presque à la fin de son parcours de reconversion, elle s'est vue brutalement signifier qu'elle devait abandonner ses classes et se retrouver mise sur la touche. Bien entendu sans aucune solution de remplacement immédiate pour les élèves auprès desquels elle est très investie.

L'accompagnement des personnes malades et particulièrement celles qui ont été maltraitées et rendues fragiles à cause de leur travail devrait être une priorité absolue au vu de la responsabilité de l'institution. Or la règle de fonctionnement, l'encadrement de ces personnes, le suivi médical et psychologique sont défaillants, la victime doit entamer un véritable parcours du combattant pour faire valoir ses droits.

Heureusement au Montat la solidarité a été quasi unanime, même le maire du village est venu soutenir l'action, 3 cours seulement ont eu lieu ce jeudi et la mobilisation a payé car cet arrêté a vite été suspendu et notre collègue pourra retrouver ses élèves.

Un bel exemple d'action collective dans la bonne humeur avec café et galette, en janvier. Dans le froid la détermination des personnels, parents et élus n'a pas failli.



Si au niveau local ce type d'engagement collectif fonctionne il est source d'espoir pour des actions nationales à venir : franchissons le pas et prenons conscience de notre force collective pour d'autres avancées !

STAGE CAU BAREILLE



STAGE DEPARTEMENTAL
FSU 46

Jeudi 26 Mars 2026

de 9H à 17H

Collège La Garenne - GRAMAT

Ouvert à tous les collègues :

AESH, Agents Territoriaux, Enseignants EN et Agri, France Travail...

« Tension et Usure : Durer au Travail »

animé par **Dominique CAU BAREILLE**

La FSU du Lot vous invite à participer au stage « Tensions, usure : comment durer dans le métier ? » qui sera organisé à **GRAMAT le jeudi 26 mars 2026**. Ce stage fédéral a pour objectif d'analyser les transformations qui affectent les conditions de travail dans plusieurs métiers de la fonction publique depuis plusieurs années ainsi que leurs conséquences sur la santé, le sens du travail, la qualité produite par les agent.es. Comment durer dans un métier dans lequel on se reconnaît de moins en moins, où les dissonances sont de plus en plus importantes entre ce que l'on aimerait faire et ce que l'on nous demande de faire ? Comment exercer son métier en cohérence avec ses valeurs de métier lorsque le processus d'intensification du travail réduit les marges de manœuvre ? Réfléchir à cette problématique permettra de prendre la mesure des enjeux à travailler ensemble pour retrouver du pouvoir d'agir sur le travail. Dans cette réflexion, nous serons accompagnés par **Dominique CAU-BAREILLE, ergonome**, Maître de conférences à l'Institut d'Etudes du Travail de Lyon de l'université Lyon2. Elle mène des travaux de recherches en collaboration avec l'institut de recherches de la FSU depuis près de 18 ans, notamment auprès d'enseignants du premier et second degrés, d'AESH, Au travers des stages qu'elle anime dans les sections départementales, elle s'attache à montrer l'importance de **questionner collectivement le travail, les conditions de travail**, afin d'œuvrer ensemble pour l'amélioration des conditions de travail.

N'oubliez pas de vous inscrire auprès de la FSU 46 :

fsu46@fsu.fr

ATTENTION :

DERNIERE LIMITE POUR LES DEMANDES D'AUTORISATION D'ABSENCE

Le 26 février (un mois avant la date du stage)

Faire une demande d'autorisation d'absence (modèle au verso)

Pour le 1er degré, se rendre sur le site de la FSU-SNUipp 46 (<http://46.snuipp.fr>) où il y a les explications pour faire la demande de stage (Via application AA1D) sur l'article « stages syndicaux » à l'accueil du site.

Ne pas hésiter à nous contacter, on vous expliquera par retour de mail.